

Les enfants d'abord

Dans une tribune publiée le 16 octobre, une trentaine de maires, dont ceux de Brest, Quimper, Plouzané, Guipavas ou Le Relecq-Kerhuon, notamment, rétablissent un certain nombre de vérités à propos de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et demandent à ce que cette question ne soit pas instrumentalisée pour les élections municipales.

Les élus invitent d'abord à se souvenir de l'origine de cette réforme. «**Tout le monde s'accordait, il y a peu, sur la fin de la semaine de 4 jours**», rappellent-ils.

«**Nous nous préparons donc dans nos communes, depuis plusieurs années, à mettre en œuvre une telle évolution, dans l'intérêt de tous les enfants et en portant attention aux plus fragiles d'entre eux**», soulignent les maires.

«**Mais au-delà d'un simple changement de rythmes et d'un retour à 4,5 jours d'école, il s'agit aussi, à travers cette réforme, de mettre en place des nouveaux temps périscolaires qui permettent à tous les enfants, d'apprendre le vivre ensemble et d'accéder à des activités culturelles, sportives, environnementales, citoyennes etc.**

L'enjeu est de construire sur nos territoires un changement profond qui mette en lien, plus encore, tous les acteurs de l'éducation.

C'est bien un enjeu éducatif qui nous mobilise tous et qui va au-delà des modalités pratiques de l'application de cette réforme. Des modalités pratiques qui, nous le vivons au quotidien, peuvent apparaître complexes.

Mais quand l'enjeu est l'intérêt de l'enfant et, qu'en plus, cela fait consensus,

nous avons le devoir impérieux de mettre en place cette réforme. Prendre enfin en compte le rythme des enfants est un énorme changement», insistent les maires.

«**Nous comprenons que ses conséquences à tous les niveaux de la société puissent interroger, faire débat, voire inquiéter. Mais dans toutes nos villes nous avons écouté, échangé et partagé. Et nous poursuivrons ensemble ce travail car nos projets éducatifs locaux sont par nature évolutifs, vivants, pour faire réussir et grandir tous les enfants. Et nous poursuivrons ce travail pour faire partager à tous le bien-fondé de cette réforme.**

Faisons confiance à tous les acteurs de la communauté éducative. Vouloir tirer un bilan au bout d'un mois alors que les changements sont si profonds n'a pas de sens.



François Cuillandre avec des élèves brestois

Pourquoi dire que les enfants sont fatigués alors que les enseignants eux-mêmes nous disent chaque début d'année scolaire que les enfants sont épuisés par la reprise après deux longs mois d'arrêt ?

Ne faisons pas de cette réforme si fondamentale pour les enfants un sujet de polémiques pour les futures élections municipales. Nos enfants ne doivent pas être pris en otage d'intérêts électoraux», concluent les élus. 🗳️

**CAP
FINISTÈRE**

26 B, rue Aristide-Briand
29000 QUIMPER

DÉPOSÉ LE 24/10/2013



Dossier de la semaine

Mobilisés pour l'emploi



Vie de la Fédération

*La nouvelle
carte cantonale*



Interview

*Afrique, introuvable
démocratie*

Avec Kofi Yamgnane

Inventaire ?

Il n'y aura pas, de la part de l'UMP, d'inventaire des années Sarkozy. Comment, d'ailleurs, ce parti pourrait-il mener un travail sérieux sur cette question alors que le principal intéressé, aidé par des soutiens particulièrement vigilants, fait tout pour pouvoir se représenter en 2017 ? Qui peut croire qu'un colloque organisé, en catimini, un jeudi après-midi peut tirer le bilan objectif du précédent quinquennat ? Et qui peut croire à l'objectivité de cet exercice quand cinq ou six dirigeants de ce parti sont déjà sur les rangs pour être candidats à la prochaine Présidentielle ?

L'inventaire a été réalisé par les électeurs en mai 2012. Il le sera aussi par les historiens qui auront la charge de juger et d'expliquer ce quinquennat.

Vendredi noir



Le 16 octobre, à l'occasion de la séance de questions au gouvernement, Chantal Guittet a interpellé le ministre de l'Agroalimentaire à propos de la crise que traverse actuellement le Finistère. Elle a associé tous les députés du Finistère, et en particulier Gwenegan Bui et Richard Ferrand, ainsi que les salariés de l'agroalimentaire, à cette question.

« Il y a eu un vendredi noir en Bretagne, un jour de deuil avec l'annonce de la fermeture de l'abattoir de Gad et le licenciement de 889 salariés, dont de nombreux couples, et 80 licenciements chez Jean Caby », a rappelé l'élue du Finistère.

« Après un an de combat exemplaire, les salariés qui sont toujours restés dignes, non violents et respectueux de leur outil de travail, paient les erreurs de gestion et de stratégies industrielles de dirigeants peu scrupuleux qui ont oublié l'esprit fondateur des coopératives et qui veulent faire croire maintenant que tout est la faute de l'État.

Que propose la CECAB à ces salariés ? Mille euros d'indemnité supra-légale pour les trois premières années de présence, puis 197 euros par année travaillée. Après vingt-cinq ans de travail, cela fait 6 000 euros. C'est inadmissible !

Les salariés ont reçu des propositions de mobilité pour aller travailler en Roumanie ou en Hongrie, alors que, dans le même temps, des cars venus de pays de l'Est arrivent dans l'abattoir sauvegardé à Josselin. Comment des dirigeants peuvent-ils justifier cela ? », a demandé Chantal Guittet.

« Nous travaillons pour que personne ne soit laissé au bord du chemin », a répondu Guillaume Garot. « Qu'est-ce que cela veut dire concrètement ? Nous allons activer sans délai ce que nous appelons le contrat de sécurisation professionnelle, qui permet de conserver 100% du salaire net pendant un an et donc d'accéder à la reconversion professionnelle. Pour résumer, il s'agit de faire en sorte que chacun retrouve de l'avenir, de l'espoir. Nous devons aussi travailler à l'avenir du site lui-même et nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour revitaliser le site de Lampaul-Guimiliau.

Il doit y avoir un avenir pour tous. Le territoire breton, la région Bretagne a de vrais atouts pour cela. Nous travaillons pour que chacun trouve sa place dans votre région », a assuré le ministre de l'Agroalimentaire.

Mobilisés pour l'emploi

Au lendemain de l'annonce du plan du gouvernement pour la Bretagne, les conseillers généraux du Finistère, réunis en session, ont adopté un vœu demandant l'exonération de l'écotaxe pour la Bretagne.



Le modèle breton doit évoluer

Au cours de la session plénière du Conseil général du 17 octobre, Pierre Maille a rappelé la mobilisation totale de la majorité départementale sur les dossiers agricoles et agroalimentaires.

La crise que traversent plusieurs entreprises agroalimentaires du département marque la fin d'un certain modèle basé sur une production intensive apportant la matière première pour des entreprises de première transformation. Soutenu par la Politique Agricole Commune (PAC), ce système a fonctionné pendant quelques décennies, permettant la mise en place d'une filière logistique performante et façonnant l'image du Finistère que nous connaissons aujourd'hui, a rappelé Pierre Maille, en préambule de la session.

Il n'y a pas d'explication unique à cette crise. Il faut citer la concurrence européenne, la montée des prix des céréales, la parité avec les monnaies, les stratégies des entreprises, l'absence de cohésion et de solidarité au sein des filières ou la fin des restitutions.

Il convient de noter que, si ce modèle montre ses limites, il ne doit pas être totalement rejeté. Car **« il existe dans le Finistère un tissu dense d'entreprises qui se développent, qui innovent, qui exportent »**, a insisté le président du Conseil général.

Il existe dans le Finistère les centres de recherche, de transfert de

technologie, les pôles de compétitivité. On trouve aussi à la pointe de la Bretagne les savoir-faire dans un monde agricole qui prend, depuis plusieurs années déjà, en compte les préoccupations environnementales et où cohabitent les formes diverses d'agriculture.

Le plan régional breton a pour objectif d'identifier, en partenariat avec les acteurs professionnels, les projets et les mesures d'accompagnement utiles, d'ici la fin de l'année autour de quatre grands axes : investir pour améliorer la compétitivité des entreprises et de la production, innover pour gagner en plus value dans la transformation, exporter pour conquérir de nouveaux marchés et former pour qualifier plus fortement les salariés de l'industrie agroalimentaire.

Le débat qui s'est engagé à l'occasion de cette session fut édifiant. Quelle crédibilité accorder à la droite départementale ?

Dans le même discours, elle est capable de tenir des propos à la limite de la démagogie sur le thème : **« Il faut écouter ce qui se dit sur le terrain »**, mais aussi de demander au gouvernement d'annoncer un plan clés en main pour sauver les entreprises agroalimentaires bretonnes. La palme de l'incohérence revenant au porte-parole de ce groupe, Michel Canévet. Seul élu UDI de l'assemblée départementale, il parvient tout de même à demander la suppression de l'écotaxe mise en place par Jean-Louis Borloo, ministre de l'Environnement dans le précédent gouvernement et président de l'UDI, tout en expliquant qu'il n'a jamais changé de position.



Guillaume Garot à Quimper, le 30 septembre

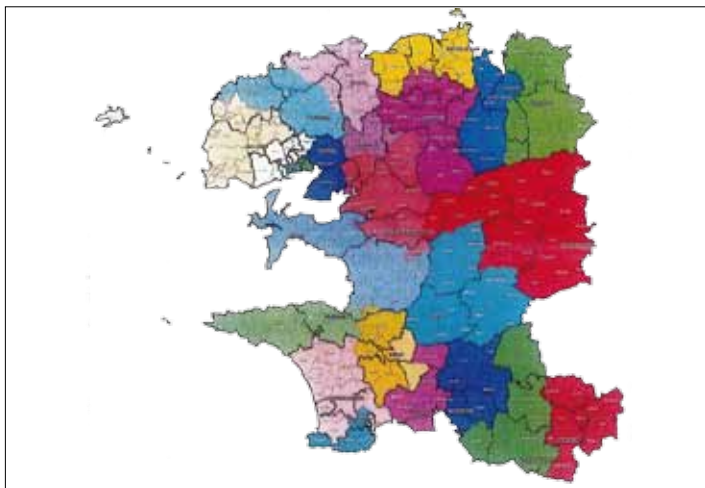
Cependant, la lucidité a prévalu puisqu'un vœu demandant l'exonération de l'écotaxe pour la Bretagne a été voté, à l'unanimité, à l'issue de cette session. 🇫🇷

La nouvelle carte cantonale

Le Conseil général du Finistère a donné un avis favorable à la proposition de carte cantonale présentée par le ministère de l'Intérieur. L'opposition s'est opposée, par principe, mais sans apporter d'arguments vraiment pertinents.

En effet, le découpage proposé correspond à des objectifs précis et les cantons que nous connaissons actuellement ont été supprimés par la précédente majorité. Elle voulait construire une usine à gaz dans laquelle les élus siègeraient, à la fois, au Conseil général et au Conseil régional.

Il fallait donc redessiner la carte cantonale et l'actuelle majorité a profité de cette opportunité pour réformer le mode de scrutin des élections cantonales. D'abord, en modifiant son appellation, puisque l'on parlera désormais de Conseil départemental. Ensuite, en unifiant la date des élections : jusqu'à présent, les conseillers



Le nouveau découpage a été approuvé par le Conseil général

généraux étaient renouvelés par moitié tous les trois ans. François Hollande avait fixé deux objectifs pour la nouvelle loi électorale : maintenir l'ancrage territorial des conseillers départementaux et garantir la parité.

Pour atteindre ces deux objectifs, la carte des cantons a été redessinée mais le nombre des cantons a été divisé par deux.

En effet, pour garantir la parité, les électeurs éliront des binômes constitués d'une candidate et d'un candidat.

Jusqu'à maintenant, l'écart pouvait être de 1 à 32 entre le canton le moins peuplé (Ouessant) et le plus peuplé (Saint-Renan). Avec la proposition qui a été validée par les élus, il ne sera plus que de 1 à 1,2 avec une moyenne

de 33 000 habitants par canton. L'équilibre entre cantons urbains et ruraux reste sensiblement le même. Enfin, le nouveau découpage tient compte des communautés de communes. Aucune n'est à cheval sur deux cantons.

Après la validation de cette carte par le Conseil général, le nouveau découpage sera prochainement validé. 🇫🇷

Interview

Afrique, introuvable démocratie

Avec Kofi Yamgnane

Dans « Afrique, introuvable démocratie » (éditions Dialogues) Kofi Yamgnane dénonce le comportement des dirigeants africains et des entreprises européennes, mais avance des propositions pour le développement de ce continent.

Cap Finistère : À qui s'adresse ton nouveau livre ?

Kofi Yamgnane : À toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à l'Afrique. Mais je l'ai surtout conçu comme une sorte de compte-rendu de mon expérience togolaise que j'ai voulu partager avec tous les Bretons qui m'ont aidé dans cette aventure. J'ai voulu leur expliquer les difficultés que j'ai rencontrées. Ce que j'ai vu au Togo n'est pas spécifique à ce pays. C'est l'ensemble du continent qui souffre de la violence, de l'absence d'alternance et de démocratie. Et les dirigeants africains ne font rien ! C'est pour cela que j'ai poussé un « coup de gueule » après le naufrage de

Lampédusa : que disent les dirigeants africains, ceux qui privent leurs compatriotes de tout espoir de liberté, de manger à leur faim, de boire à leur soif, de parler et qui les ont condamnés à mourir ou... à mourir ? Où sont-ils ? Dans leurs palais climatisés ! Que disent-ils ? Rien !

Cap Finistère : Qui est responsable de la situation que tu décris ?

Kofi Yamgnane : D'abord les dirigeants africains qui n'acceptent pas l'alternance et la démocratie et sont prêts à tout pour bâillonner l'opposition. Mais il faut aussi mettre en cause les entreprises européennes qui exploitent les richesses, sans participer au développement. Je pense que Bolloré, qui possède quasiment tous les ports de la côte Ouest, pourrait plus soutenir des projets d'éducation dans les pays où il est implanté. Enfin, il faut que les citoyens européens demandent des comptes à leurs dirigeants en matière de coopération : l'Union Européenne a donné 17 millions d'euros au Togo pour les dernières élections où la fraude a été massive.

Cap Finistère : Tu dresses un tableau bien sombre de la situation de l'Afrique.

Kofi Yamgnane : Oui, parce que c'est la réalité. Mais j'adresse aussi un message d'espoir. L'Afrique connaît une croissance démographique très soutenue. D'ici quelques années, le Nigeria sera plus peuplé que les États-Unis. Le développement de l'Afrique profitera à tout le monde.

Cap Finistère : Vas-tu continuer ton action politique au Togo ?

Kofi Yamgnane : Oui, je serai au Togo en 2015. Je ne peux pas m'arrêter là. J'ai mis beaucoup de monde en danger. Ils sont sous la menace du pouvoir. Mais je ne peux pas abandonner ceux qui ont placé leurs espoirs en moi. Je ne suis pas un héros et je connais les risques que je prends mais je veux aider le peuple togolais. 🇲🇵



Kofi Yamgnane dédicacera son livre à Dialogues, à Brest, le 5 décembre à 18h00

Agenda

21 novembre
Vote sur les listes
aux Municipales
(hors dérogation) et
Européennes, dans
les sections.

22 novembre
18h45 : Conseil fédéral
au local du PS à Brest.

29 novembre
Convention fédérale pour
les Municipales.

Cap Finistère Le Breton Socialiste

CPPAP 1217 P 11428
N° 1022 - Vendredi 25 octobre 2013
www.ps29.org - cap-finistere@wanadoo.fr
26B, rue Aristide-Briand - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 53 20 22 - Fax : 02 98 53 12 20

Directeur de la publication : Marc COATANÉA

Rédacteur en chef : Jean-Yves CABON
Tél. 02 98 43 44 39
13, rue de Portzmoguer - 29200 BREST

Impression : Presses Associatives du Finistère
Tél. 02 98 43 11 44 - Fax : 02 98 43 64 03

S'abonner

Nom :

Prénom :

Adresse :

Abonnement

Réabonnement

Abonnement pour un an : 20 euros
Abonnement de soutien : à partir
de 25 euros

Chèque à l'ordre de :
Fédération du Finistère
du Parti Socialiste

Annonces légales & judiciaires

Par décision du 7 octobre 2013, l'associé unique à PLOUGUERNEAU, de la SARL, en liquidation, A.L.M TECH, au capital de 7 000 euros, siège lieu-dit Tréguestan, Siret 519 056 428 RCS de BREST, a approuvé les comptes et prononcé la clôture de la liquidation. Dépôt au RCS BREST. Le liquidateur CALARNOU Fabienne Tréguestan - 29880 PLOUGUERNEAU.

KER-EMMA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Rue du Menhir «Lannérien»
29430 PLOUESCAT
751 961 921 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 26 septembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL Xavier MOAL Avocat

59, rue Louis Pasteur - 29200 BREST
Tél. 02 98 44 04 16 - Fax 02 98 44 09 24

Société BELLEC

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 38 112,25 euros
Siège social : Place Jeanne d'Arc
29400 LANDIVISIAU
390 217 313 RCS BREST

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 2013, Madame Marguerite BELLEC demeurant à LANDIVISIAU (29400) Place Jeanne d'Arc, a été nommée gérante, à compter du même jour, sans limitation de durée, en remplacement de Monsieur Marcel BELLEC, démissionnaire.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BREST.

Pour avis,
Le représentant légal.

SCI DENTRAVI

Société Civile Immobilière
au capital de 10 000 euros
Siège social : 99 et 101, avenue Aristide Briand
27930 GRAVIGNY
489 593 988 RCS ÉVREUX

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 99 et 101, avenue Aristide Briand - 27930 GRAVIGNY au rue du Menhir «Lannérien» - 29430 PLOUESCAT, à compter du 1^{er} octobre 2013 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BREST.

La société dont l'objet social est l'acquisition et la location d'un ensemble immobilier sis à GRAVIGNY 27930 - 99 et 101, avenue Aristide Briand, a été constituée pour 60 années à compter du 12 avril 2006. La gérance est assurée par Monsieur Éric DENIS demeurant Rue du Menhir «Lannérien» - 29430 PLOUESCAT.

Pour avis,
La Gérance.

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
contact.peters@bpmconseils.fr

MANROS THERAPEUTICS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 66 290 euros
porté à 68 290 euros
Siège social : Lieudit Presqu'île
de Perharidy Bâtiment 1
29680 ROSCOFF
498 560 861 RCS BREST

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 septembre 2013, du certificat délivré le 14 septembre 2013 par le Commissaire aux comptes, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la société, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 2 000 euros par émission de 200 actions nouvelles de numéraire, et porté de 66 290 euros à 68 290 euros.

En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à soixante-six mille deux cent quatre-vingt-dix euros (66 290 euros).

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à soixante-huit mille deux cent quatre-vingt-dix euros (68 290 euros).

Pour avis,
Le Président.

CLADTROIS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Avenue Fernand Le Corre
29260 LESNEVEN
RCS BREST 517 648 002

Aux termes d'une délibération en date du 15 octobre 2013, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.225-248 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,
Le Président.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
143, avenue Kéradenec - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35 - Fax 02 98 53 14 50

PEINTURE ET REVÊTEMENTS DE CORNOUAILLE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 250 000 euros
Siège social : 111, route de Brest
29000 QUIMPER
325 907 483 RCS QUIMPER

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2013, il résulte que :

- Le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société sera désormais exercé par la société OUEST CONSEILS BREST, ayant son siège social à GOUESNOU (29850) - ZAC Kergaradec 6, rue Jacques Daguerre et immatriculée sous le numéro 342 047 552 au RCS de BREST, suite à la fusion réalisée le 31 mai 2013 entre la société CAMUS, GUILLOU & ASSOCIÉS, commissaire aux comptes titulaire, et la société OUEST CONSEILS BREST (anciennement IROISE CONSEILS AUDIT) ;
- Est nommée Madame Isabelle NICOLIC, domiciliée à GOUESNOU (29850) - ZAC Kergaradec 6, rue Jacques Daguerre, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, en remplacement de Monsieur Philippe VATTIER démissionnaire.

Pour la durée restant à courir de son mandat soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2018.

Pour avis,
Le Président.

SELARL MICHEL PETERS
SELARL d'Avocats
3, rue Kéravel - 29200 BREST
Tél. 02 98 47 64 76 - Fax 02 98 44 09 24
Mail : contact.peters@bpmconseils.fr

COLISWEST

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 15, Chemin du Manej
29470 PLOUGASTEL-DAOULAS
484 308 374 RCS BREST

Aux termes d'une Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 septembre 2013, les associés ont pris acte de la démission de Monsieur David REIATUA de ses fonctions de gérant à compter du 1^{er} septembre 2013 et ont décidé de nommer en remplacement à compter du 1^{er} septembre 2013 et pour une durée illimitée : Monsieur Johann PROST, demeurant à PLABENNEC (29860) 2, place Général de Gaulle.

Dépôt légal des formalités au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

Pour avis,
La Gérance.

LES CONSEILS D'ENTREPRISES

Société d'Avocats
143, avenue Kéradenec - 29000 QUIMPER
Tél. 02 98 90 04 35 - Fax 02 98 53 14 50

SO. GE. RAUB

Société par Actions Simplifiée
à directoire et conseil de surveillance
au capital de 2 016,90 euros
Siège social : 8, rue Victor Hugo
29200 BREST
351 579 719 RCS BREST

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 25 septembre 2013, il résulte que les mandats de Commissaire aux comptes titulaire du cabinet CAMUS GUILLOU et de Commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jacques GUILLOU sont arrivés à leur terme, décide :

- De renouveler le mandat du cabinet CAMUS GUILLOU & ASSOCIÉS, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, étant précisé que suite à la fusion réalisée le 31 mai 2013 avec la société OUEST CONSEILS BREST, le mandat sera désormais exercé par cette dernière immatriculée au RCS de BREST, sous le numéro 342 047 552 ;

- Et de nommer Madame Isabelle NICOLIC, domiciliée 6, rue Jacques Daguerre - ZAC Kergaradec - 29850 GOUESNOU, en qualité de nouveau Commissaire aux comptes suppléant.

Pour avis,
Le Président.

LE PACHA

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 7 000 euros
Siège social : Le Cun
29600 SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
504 814 385 RCS BREST

Aux termes d'une délibération en date du 1^{er} juillet 2013, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Carole BROUDIN de ses fonctions de co-gérante à compter de ce jour.

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,
La Gérance.

CORDEL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 120 000 euros
Siège social : 20, quai Commandant Malbert
29200 BREST
RCS BREST 404 949 430

Aux termes d'un courrier en date du 30 juillet 2013, Monsieur Fabien MÉVEL a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la société CORDEL, à compter du même jour.

Pour avis.